



PRÉFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
n° 2019/101

PRÉFECTURE des PAYS de la LOIRE
PRÉFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE
n° 597 /2019

ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL

portant nomination de personnalités qualifiées au sein du Conseil maritime de façade pour la façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest

- VU** le décret n° 2004 – 112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- VU** le décret n° 2004 – 374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2011-492 du 5 mai 2011 relatif au plan d'action pour le milieu marin ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/596 du 7 novembre 2019 portant renouvellement du Conseil maritime de façade « Nord Atlantique Manche Ouest » et notamment son article 3 ;
- SUR** proposition de l'adjoint au préfet maritime pour l'action de l'État en mer et du secrétaire général aux affaires régionales des Pays de la Loire,

ARRÊTENT

Article 1 Sont désignés en qualité de personnalités qualifiées au sein du conseil maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest :

M. Jacques BODREAU	CESER Pays de la Loire
M. Eric FOULQUIER	UBO
M. Jean-Yves LABBÉ	CESER Bretagne
M. Rémi MONGRUEL	IFREMER

Article 2 Le présent arrêté est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Article 3 Le directeur inter-régional de la mer « Nord Atlantique Manche Ouest » est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brest, le 07 NOV. 2019

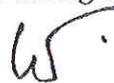
Le Préfet Maritime de l'Atlantique



Jean-Louis LOZIER

Fait à Nantes, le 07 NOV. 2019

Le Préfet de la Région Pays de la Loire



Claude d'HARCOURT